



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Forum National des acteurs de l'adaptation au changement climatique

Appel à candidatures pour l'identification de nouveaux.elles membres du Forum spécialisé des acteurs médiatiques

Lignes directrices à l'intention des candidat.e.s

Date limite de soumission des candidatures

9 mai 2021 à 23h59 (Heure de Tunis)

Avril 2021

Table des matières

Acronymes et abréviations	3
1. Cadre général de l'appel à candidatures	4
1.1. <i>Présentation du projet Adapt-CC</i>	4
1.2. <i>Présentation du forum des acteurs</i>	5
2. Processus de candidature et de sélection des nouveaux. Illes membres du forum des acteurs médiatiques.....	7
2.1. <i>Dispositions en lien avec le processus de candidature</i>	8
2.1.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs médiatiques	8
2.1.2. Composition des dossiers de candidature au forum des acteurs médiatiques.....	8
2.1.3. Modalités de soumission des candidatures au forum des acteurs médiatiques	9
2.2. <i>Dispositions en lien avec l'évaluation des candidatures et la sélection des nouveaux. Illes membres</i>	10
2.2.1. Mise en place d'un panel de sélection	10
2.2.2. Vérification de l'éligibilité administrative des candidatures reçues	10
2.2.3. Sélection initiale des candidatures	11
2.2.4. Validation des candidatures.....	13
2.2.5. Notification des résultats du processus de sélection.....	13

Acronymes et abréviations

ACC	Adaptation au changement climatique
Adapt-CC	Projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie »
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CV	Curriculum Vitae
GIZ	Entreprise allemande de coopération internationale
MALEn	Ministère des affaires locales et de l'environnement
OSC	Organisations de la société civile
UGPO	Unité Nationale de Coordination Changement Climatique

2. Cadre général de l'appel à candidatures

Depuis sa ratification de l'Accord de Paris¹ en 2016, la Tunisie s'est engagée à mettre en œuvre sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN)² en vue d'atteindre les objectifs affichés et promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

La Tunisie étant un pays hautement vulnérable aux effets du changement climatique, le pays s'est engagé activement en faveur d'une politique volontariste de sensibilisation. L'engagement national en faveur de l'adaptation au changement climatique s'est notamment reflété dans la Constitution tunisienne, adoptée en 2014, dans le préambule même de la Constitution qui stipule « la nécessité de contribuer à la protection du milieu naturel et d'un environnement sain, propre à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la permanence d'une vie paisible aux générations futures », ainsi que dans son article 45, qui stipule que « L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement »³.

2.1. Présentation du projet Adapt-CC

Le présent appel à candidatures est lancé dans le cadre du projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie » (Adapt-CC), mis en œuvre par l'entreprise allemande de coopération internationale (GIZ), en partenariat avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALEn).

¹ Pour en savoir plus sur l'Accord de Paris : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris> ;

Pour consulter le texte intégral de l'Accord de Paris : https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_pari_s_agreement.pdf

² Pour en savoir plus sur les CDN : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>

³ Constitution de la République Tunisienne :

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

Ce projet, financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), a pour objectif d'améliorer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique (ACC) en Tunisie à travers l'accompagnement du MALEn et de toutes les parties prenantes concernées par l'adaptation (secteur public, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, établissements de recherche et partenaires techniques et financiers). Il s'agit notamment de renforcer les capacités de ces acteurs afin qu'ils intègrent davantage des mesures d'ACC dans leurs structures, stratégies et activités.

2.2. Présentation du forum des acteurs

Le Forum national des acteurs de l'ACC en Tunisie a été lancé en janvier 2021, suite à un appel à candidatures public qui a permis d'identifier ses membres. Le Forum a été mis en place pour renforcer la réponse de la Tunisie en matière d'adaptation au changement climatique.

Il s'agit d'une plateforme qui s'est donnée pour mission de « contribuer au renforcement de l'harmonisation, de la coordination, de l'efficacité et de la durabilité des interventions en matière d'adaptation au changement climatique en Tunisie, pour la concrétisation de la justice sociale et climatique »¹.

Le Forum est une plateforme, présente et virtuelle, qui a pour vocation de regrouper des acteurs de la société civile et du secteur privé, des acteurs médiatiques et des acteurs municipaux, concernés par l'adaptation au changement climatique en Tunisie.

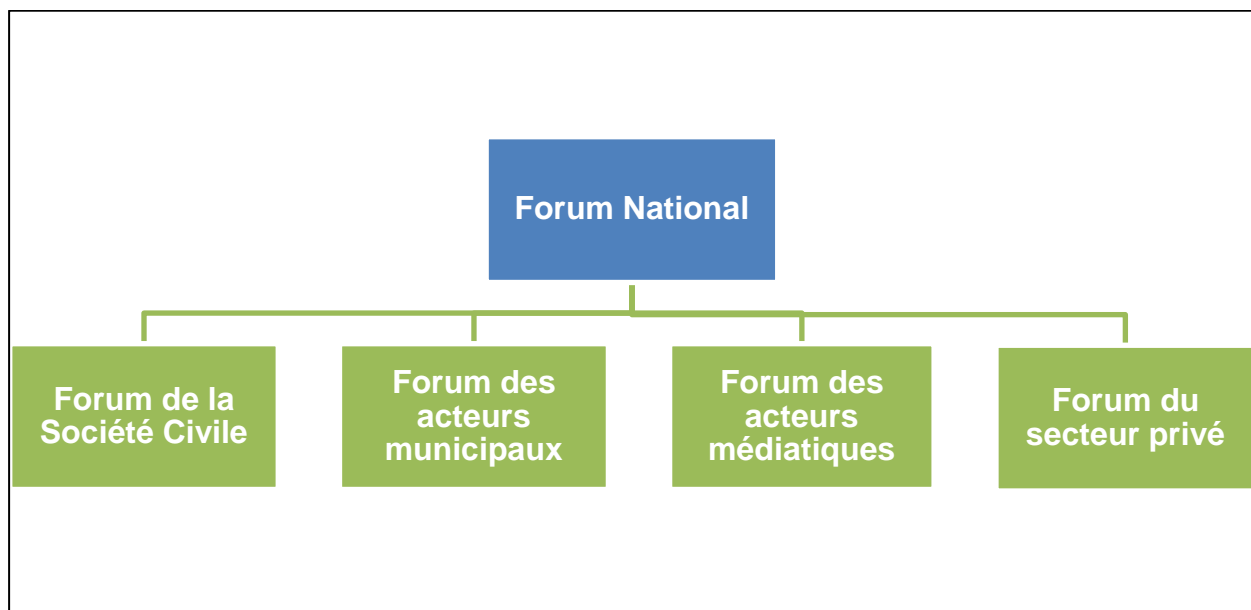
Ces acteurs sont répartis en quatre Fora spécialisés, comme suit :

- 1) Forum spécialisé de la société civile ;
- 2) Forum spécialisé du secteur privé ;

¹ « Charte du Forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie », établie par les membres du Forum.

- 3) Forum spécialisé des acteurs médiatiques ;
- 4) Forum spécialisé des acteurs municipaux.

Des activités spécifiques d'échange, de renforcement de capacités et d'accompagnement bénéficient aux membres de chacun des Fora spécialisés. D'autres activités bénéficient à l'ensemble des quatre Fora spécialisés, dans le cadre du Forum national regroupant tou.te.s les membres des Fora spécialisés.



Pour concrétiser sa mission, le Forum des acteurs de l'ACC en Tunisie focalise ses interventions sur l'atteinte des objectifs suivants :

1. **Consolidation, capitalisation et valorisation** des mesures en lien avec l'adaptation au changement climatique, initiées par les différents acteurs ; [SEP]
2. Contribution au **plaidoyer** en matière d'adaptation au changement climatique, notamment pour que les politiques, les stratégies et le cadre juridique et réglementaire nationaux intègrent davantage les spécificités des régions et des secteurs. Ce plaidoyer permettra d'aboutir à ce que ces politiques et stratégies soient plus alignées sur les besoins des différents intervenants à l'échelle de l'ensemble du pays et sur les réalités du terrain dans leur diversité ;
3. Renforcement de la **coordination**, du **réseautage** et de la **mobilisation** d'autres

acteurs et réseaux intervenant dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, notamment pour assurer la cohérence des actions et leur complémentarité, tout en développant des synergies à même d'améliorer l'efficacité des mesures entreprises en matière d'adaptation au changement climatique en Tunisie ; [SEP]

4. **Sensibilisation** des différents intervenants ainsi que du grand public, notamment par le biais d'actions citoyennes qui permettront d'alimenter un débat citoyen local, régional et national en faveur du renforcement des mesures d'adaptation au changement climatique en Tunisie et de généraliser l'adoption et la mise en œuvre de ces mesures. [SEP]

Pour ce faire, le forum des acteurs de l'ACC :

- Organisera des rencontres et créera des espaces d'échange d'expérience et d'expertise entre les différents intervenant.e.s d'un même groupe d'acteurs, mais également entre les différents groupes d'acteurs, notamment à travers la mise en place d'ateliers thématiques et à travers le réseautage ;
- Mettra en place un programme de formation répondant aux besoins exprimés par chaque groupe d'acteurs ;
- Assurera un accompagnement des acteurs porteurs d'idées de projets ou d'initiatives ou ayant des projets ou des initiatives déjà existants en lien avec l'ACC, notamment par de l'appui technique et de l'information sur les opportunités de financement ;
- Capitalisera les apprentissages et les bonnes pratiques générées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du forum ou dans le cadre des initiatives d'ACC mises en place par ses membres.

3. Processus de candidature et de sélection des nouveaux.les membres du forum des acteurs médiatiques

Le Forum national des acteurs de l'ACC a été lancé officiellement le **27 janvier 2021**.

Il est, à l'heure actuelle, constitué de 61 membres répartis inégalement sur les quatre Fora spécialisés. Afin d'intégrer de nouveaux.elles membres au sein du Forum des acteurs médiatiques, un deuxième appel à candidatures, objet des présentes lignes directrices est lancé.

Les dispositions relatives aux processus de candidature et de sélection sont décrites dans ce qui suit.

3.1. Dispositions en lien avec le processus de candidature

3.1.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs médiatiques

Les candidatures au forum des acteurs médiatiques doivent provenir de personnes répondant à l'un des quatre (04) profils décrits ci-dessous :

- **Journalistes représentant des organismes médiatiques classiques**, publics ou privés (presse papier, radios et télévisions)
- **Journalistes représentant des organismes médiatiques numériques** (presse en ligne et radios et télévision web)
- **Représentant.e.s de médias alternatifs** (blogueurs.ses, youtubeurs.ses, etc.),
- **Représentant.e.s d'OSC, nationales ou internationales, basées en Tunisie, intervenant dans le secteur des médias, et de syndicats de journalistes.**

3.1.2. Composition des dossiers de candidature au forum des acteurs médiatiques

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard** ([Cliquer ici pour télécharger](#) le formulaire standard réservé aux candidat.e.s représentant un organisme médiatique classique, numérique ou alternatif - [Cliquer ici pour télécharger](#) le formulaire standard réservé aux candidat.e.s représentant une OSC intervenant dans le secteur des médias), dûment rempli. Le formulaire pourra

être renseigné **soit intégralement en français, soit intégralement en arabe**, sans en modifier le format ou les rubriques. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.

2. Lorsque disponible, une **copie de la carte de presse** du.de la candidat.e.
3. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de l'institution médiatique concernée et portant le cachet de l'institution, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente sa structure au sein du forum. **Il est à noter que les représentant.e.s de médias alternatifs ne sont pas soumis à cette obligation.**
4. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC, de l'environnement et/ou du développement.
5. Une **preuve d'enregistrement légal** de la structure représentée (extrait d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne). **Il est à noter que seul.e.s les candidat.e.s représentant une OSC intervenant dans le domaine des médias sont soumis à cette obligation.**

3.1.3. Modalités de soumission des candidatures au forum des acteurs médiatiques

Veillez noter que :

Toutes les candidatures, devront être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : hana.benfadhli@gmail.com, en mettant en copie (cc) l'adresse suivante : forumACC@giz.de. L'objet de l'e-mail devra indiquer : « **Candidature pour le forum des acteurs médiatiques** »

Toute candidature reçue après la date de clôture de cet appel ne sera pas prise en considération. De même, tout dossier de candidature incomplet sera rejeté.

Protection des données personnelles

L'ensemble des informations et documents inclus dans le dossier de candidature seront considérés comme confidentiels et ne seront communiqués à aucune autre partie. Seul.e.s les membres du panel de sélection y auront accès, dans la finalité de l'évaluation des candidatures.

3.2. Dispositions en lien avec l'évaluation des candidatures et la sélection des nouveaux.les membres

3.2.1. Mise en place d'un panel de sélection

Un panel de sélection sera constitué afin d'étudier les dossiers reçus suite au présent appel à candidatures. Le panel de sélection sera composé d'un (01) représentant.e du MALEn, de deux (02) représentant.e.s de la GIZ, ainsi que d'un.e évaluateur.trice externe, soit quatre (04) membres au total.

Une évaluation des candidatures sera réalisée, conformément aux critères de sélection détaillés ci-dessous. Les dossiers seront notés selon la grille d'évaluation ci-dessous.

3.2.2. Vérification de l'éligibilité administrative des candidatures reçues

Une vérification de l'éligibilité administrative des candidatures reçues se fera sur la base de l'examen des éléments suivants :

- **La date limite de réception a été respectée.**

- Les **dossiers de candidature** comprennent l'ensemble des documents **requis** (formulaire de candidature conforme au modèle établi et complété en langue française ou arabe, ainsi que les autres documents justificatifs requis).
- La candidature **remplit l'ensemble des autres critères d'éligibilité** tels que détaillés dans le document.
- Les candidatures proviennent de **personnes âgées d'au moins 18 ans, à la date du 9 mai 2021**.

A l'issue de cette étape, les candidatures ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative présentés ci-dessus seront rejetées.

Il est à noter que le panel de sélection se réserve le droit de demander aux candidat.e.s de présenter des pièces et/ou des informations complémentaires.

3.2.3. Sélection initiale des candidatures

Les dossiers de candidature retenus à l'issue du processus de vérification de l'éligibilité administrative seront évalués sur la base de l'une des deux grilles d'évaluation ci- dessous.

Les candidatures ayant obtenu un score de **moins de 60 points seront automatiquement rejetées.**

A score égal, les candidatures provenant de candidat.e.s de profils sous-représentés seront privilégiées, afin d'assurer une diversité optimale des membres du Forum des acteurs médiatiques, en termes d'âge, de sexe, de région représentée, etc.

2.2.3.1. Grille d'évaluation spécifique aux représentant.e.s de médias classiques, numériques ou alternatifs

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
L'organisme médiatique représenté dispose d'une rubrique et/ou d'une émission dédiée aux questions se rapportant à l'environnement et/ou au changement climatique et/ou au développement durable	05
Le.La candidat.e dispose d'une expérience avérée dans la production et/ou co-production de supports médiatiques traitant de sujets en lien avec la protection de l'environnement et/ou l'ACC et/ou le développement durable	05
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	45
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	45
Total =	100

2.2.3.2. Grille d'évaluation spécifique aux représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
La structure représentée compte un nombre significatif de journalistes membres ou bénéficiaires de ses activités	20
La structure représentée dispose d'une expérience antérieure en matière de protection de l'environnement et/ou d'ACC et/ou de développement durable	10
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	35
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	35
Total =	100

3.2.4. Validation des candidatures

La validation finale des candidatures retenues se fera après vérification que ces candidatures sont, dans leur totalité, conformes aux dispositions établies dans le présent appel à candidatures.

3.2.5. Notification des résultats du processus de sélection

Seules les personnes ayant été retenues dans le cadre du présent appel à candidatures seront avisées, par écrit, de la décision du comité de sélection. La décision du comité de sélection est irrévocable.